

THERATECHNOLOGIES PRÉSENTE SES RÉSULTATS FINANCIERS ET FAITS SAILLANTS COMMERCIAUX RÉCENTS POUR LE PREMIER TRIMESTRE DE 2021

Montréal, Canada – Le 14 avril 2021 – Theratechnologies inc. (« Theratechnologies », ou la « Société ») (TSX : TH) (NASDAQ : THTX), société biopharmaceutique dont les activités sont axées sur le développement et la commercialisation de traitements innovateurs, a présenté aujourd’hui les faits saillants commerciaux et résultats financiers pour le premier trimestre clos le 28 février 2021 (le « premier trimestre de l’exercice 2021 »).

« Theratechnologies vit un stade particulier de son évolution, et de grandes opportunités s’offrent à nous, » a déclaré M. Paul Lévesque, président et chef de la direction. « Nous sommes particulièrement ravis de l’avancement rapide de notre programme de phase 1 en oncologie, dans le cadre duquel un premier patient a reçu une dose, de même que des progrès soutenus que nous avons accomplis en vue de l’avancement de notre essai de phase 3 pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique. »

« Nous pensons être en bonne posture pour croître au moment où nous sortirons de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19. En adéquation avec nos efforts, nous continuons de mettre l’accent sur le renforcement de notre entreprise en y greffant des talents et des ressources clés. Bien que les revenus du premier trimestre aient été relativement stables par rapport à ceux de l’an passé, nous croyons avoir doté notre organisation des moyens nécessaires pour valider et accroître encore davantage la valeur des occasions commerciales et des possibilités de recherche et de développement qui se présenteront, » a conclu M. Lévesque.

Revenus du premier trimestre de 2021
(en milliers de dollars américains)

	Trimestres clos les		Variation (en %)
	28 février 2021	29 février 2020	
Ventes nettes d'EGRIFTA ^{MD} et d'EGRIFTA SV ^{MD}	8 688	8 515	2,0
Ventes nettes de Trogarzo ^{MD}	6 742	7 204	(6,4)
Revenus	15 430	15 719	(1,8)

Faits saillants récents et mises à jour sur nos programmes

- **Les nouvelles données sur le TH1092 présentées au congrès de l'ACR tendent à confirmer son vaste champ d'application :** Le 10 avril 2021, de nouvelles données précliniques positives sur le TH1902 ont été présentées par le biais de deux affiches électroniques au congrès de l'American Association for Cancer Research (« AACR »). Ces données ont démontré une régression tumorale durable, une meilleure activité antitumorale et une meilleure tolérance avec le TH1902 par rapport au docétaxel utilisé seul pour tous les types de cancers étudiés, à savoir les cancers de la peau, du pancréas, de l'ovaire, de l'endomètre, du côlon et du sein triple négatif. Par ailleurs, l'effet antitumoral du TH1902 persiste plus longtemps après le traitement qu'avec le docétaxel seul. De plus, ces données ont démontré que pour tous les cancers étudiés, la neutropénie était absente après six traitements consécutifs avec le TH1902 à une dose équivalente à la dose maximale tolérée (« DMT ») du docétaxel, alors qu'un seul traitement du docétaxel réduisait fortement le nombre de neutrophiles. Ces nouvelles données viennent appuyer encore davantage le développement du TH1902 pour le traitement potentiel des patients atteints de divers cancers et mettent en évidence son vaste champ d'application pour le traitement potentiel des patients atteints de toutes les tumeurs solides exprimant les récepteurs de sortiline qui sont réfractaires aux traitements standards.
- **Embauches stratégiques pour soutenir les activités commerciales :** Le 29 mars 2021, Theratechnologies a annoncé l'embauche de deux nouveaux dirigeants de haut niveau pour soutenir la croissance et le développement de ses actifs commerciaux et de son pipeline. M. John Leasure a joint la Société à titre de chef de la commercialisation mondial et M. Peter Kowal, à titre de vice-président, Opérations commerciales VIH aux États-Unis. Theratechnologies profitera du grand savoir-faire de MM. Leasure et Kowal en matière de vente et de marketing dans les domaines du VIH, de l'endocrinologie et de l'oncologie.
- **Début de l'essai clinique de phase 1 pour le traitement du cancer :** En mars 2021, la Société a donné le coup d'envoi à un essai clinique de phase 1 visant à évaluer le TH1902, son principal conjugué peptide-médicament (« CPM ») expérimental pour le traitement des tumeurs solides exprimant le récepteur de la sortiline (« SORT1+ »). La phase 1 de l'essai clinique inclut une étude à doses croissantes pour évaluer l'innocuité, la pharmacocinétique, la DMT et l'activité antitumorale préliminaire du TH1902 administré une fois toutes les trois semaines chez des patients atteints de tumeurs solides avancées et réfractaires aux traitements anticancéreux disponibles. Une fois la DMT déterminée, un total de 40 patients additionnels seront recrutés pour évaluer l'activité antitumorale potentielle du TH1902 chez les patients atteints des cancers de l'endomètre, de l'ovaire, du côlon, du pancréas et du sein triple négatif. En février 2021, la Food and Drug Administration (« FDA ») des États-Unis a accordé à la Société la désignation « fast track » pour le TH1902.

- Essai clinique de phase 3 visant à étudier la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique (le « NASH ») :** Comme prévu, l'essai clinique de phase 3 visant à étudier la tésamoréline pour le traitement du NASH devrait commencer au troisième trimestre de l'année civile 2021. Suivant les recommandations de la FDA, la Société a convenu d'une date pour rencontrer l'organisme et discuter du protocole et de la conception proposés de l'essai. En janvier 2021, la Société a reçu de la FDA une lettre indiquant que l'essai clinique de phase 3 pouvait aller de l'avant. Elle a retenu les services d'une organisation de recherche contractuelle mondiale d'envergure (« CRO ») jouissant d'une expérience dans la mise en œuvre d'essais cliniques d'envergure en phase avancée pour l'aider à mener l'essai.
- Position renforcée en matière de propriété intellectuelle relativement au NASH :** Le 16 mars 2021, le bureau américain des brevets et des marques de commerce (le *United States Patent and Trademark Office*, ou « USPTO ») a octroyé un nouveau brevet américain, le brevet n° 10,946,073, portant notamment sur une méthode permettant de prévenir ou de retarder l'apparition de la fibrose hépatique ou de réduire la fibrose hépatique ou sa progression chez un patient aux prises avec la stéatose hépatique non alcoolique ou la stéatohépatite non alcoolique dont la fraction de gras hépatique est d'au moins 10 % grâce à l'administration d'une quantité efficace de tésamoréline. Ce brevet devrait expirer en 2040 et vient renforcer la position de la Société en matière de propriété intellectuelle relativement à la stéatohépatite non alcoolique. Le *Massachusetts General Hospital* (« MGH ») a accordé à Theratechnologies une licence exclusive à l'égard de ce brevet. Compte tenu des brevets annoncés antérieurement, la Société est en bonne posture pour le développement et la commercialisation potentielle de la tésamoréline pour le traitement du NASH et d'autres maladies du foie.
- Gestion du cycle de vie de la tésamoréline pour le traitement du VIH :** La Société a développé une nouvelle formulation de la tésamoréline, connue sous le nom de « formulation F8 ». La formulation F8 présente d'importantes améliorations par rapport à l'actuelle formulation F4, actuellement commercialisée en tant qu'*EGRIFTA SV^{MD}* pour le traitement de la lipodystrophie associée au VIH. La formulation F8 est deux fois plus concentrée que la formulation F4 et est donc administrée en plus petit volume. Elle est conçue pour être offerte dans une fiole multidose pouvant être reconstituée une fois par semaine. Par ailleurs, un stylo injecteur multidose pour l'administration de la formulation F8 est en voie de développement. La Société prévoit déposer, au début de l'exercice 2022, une demande supplémentaire de licence de produit biologique (*supplemental Biologics License Application*, ou « sBLA ») pour la formulation F8 et le stylo injecteur multidose pour le traitement de la lipodystrophie chez les personnes vivant avec le VIH. Elle a également l'intention d'utiliser la formulation F8 pour l'essai clinique de phase 3 portant sur le NASH qu'elle planifie mener.

- **Gestion du cycle de vie de l'ibalizumab pour le traitement du VIH :** Le recrutement pour l'étude visant à évaluer un mode d'administration du Trogarzo^{MD} par injection intraveineuse (« IV ») pour le traitement des infections au virus de l'immunodéficience humaine de type 1 (« VIH-1 ») est maintenant terminé. Cette étude comparera les taux de Trogarzo^{MD} administré par injection intraveineuse (« IV Push ») à ceux observés selon la méthode approuvée de perfusion IV. Cette étude devrait se conclure au troisième trimestre de l'exercice 2021. L'étude portant sur l'administration par injection intraveineuse est financée par le partenaire de la Société, TaiMed Biologics inc. (« TaiMed »). Theratechnologies et TaiMed prévoient également évaluer un mode d'administration du Trogarzo^{MD} par injection intramusculaire (« IM »). Cette étude sera menée et financée par Theratechnologies.

Résultats financiers du premier trimestre de l'exercice 2021

Revenus

Les revenus consolidés se sont chiffrés à 15 430 000 \$ pour le trimestre clos le 28 février 2021, contre 15 719 000 \$ pour la période correspondante close le 29 février 2020.

Pour le premier trimestre de l'exercice 2021, les ventes nettes d'*EGRIFTA SV*^{MD} ont atteint 8 688 000 \$, contre 8 515 000 \$ au premier trimestre de l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 2,0 % par rapport au premier trimestre de 2020, qui tenait compte à la fois des ventes d'*EGRIFTA SV*^{MD} et des ventes d'*EGRIFTA*^{MD}.

Pour le premier trimestre de l'exercice 2021, les ventes nettes de Trogarzo^{MD} se sont chiffrées à 6 742 000 \$, contre 7 204 000 \$ pour le trimestre correspondant de 2020, soit une baisse de 6,4 %. La diminution des ventes de Trogarzo^{MD} s'explique par un recul des ventes unitaires, conjuguée à une augmentation des remises, ce qui a été contrebalancé par une hausse du prix de vente.

Coût des ventes

Pour le trimestre clos le 28 février 2021, le coût des ventes s'est établi à 5 411 000 \$, contre 6 761 000 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2020, en raison surtout de la diminution du coût des produits vendus. Le coût des produits vendus s'est chiffré à 4 190 000 \$ au premier trimestre de 2021, comparativement à 5 400 000 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La réduction du coût des produits vendus s'explique essentiellement par une diminution des ventes de Trogarzo^{MD} conjuguée à un coût moins élevé pour le Trogarzo^{MD} et à un coût moins élevé pour l'*EGRIFTA SV*^{MD} que pour l'*EGRIFTA*^{MD}. Le coût des ventes tient également compte d'un amortissement de l'autre actif de 1 221 000 \$ tant pour le premier trimestre de l'exercice 2021 que pour le premier trimestre de l'exercice 2020.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement se sont chiffrés à 4 883 000 \$ pour le trimestre clos le 28 février 2021, comparativement à 3 419 000 \$ pour la période correspondante de 2020. L'augmentation est en grande partie attribuable à la hausse des dépenses dans nos programmes en oncologie et sur le NASH, à l'augmentation des dépenses d'éducation des médecins et des patients, ainsi qu'à l'accroissement des dépenses liées aux affaires médicales en Europe.

Frais de vente

Les frais de vente ont atteint 6 158 000 \$ pour le premier trimestre de 2021, contre 6 361 000 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui reflète un réalignement des dépenses en raison d'une diminution des effectifs au sein de nos équipes de vente.

Les frais de vente et de développement des marchés comprennent également l'amortissement de la valeur des immobilisations incorporelles pour les droits de commercialisation d'*EGRIFTA*^{MD} et de Trogarzo^{MD}. Ainsi, nous avons inscrit une charge de 795 000 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2021, contre 642 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont totalisé 3 562 000 \$ pour le trimestre clos le 28 février 2021, en regard de 2 570 000 \$ pour le premier trimestre de 2020. L'augmentation des frais généraux et administratifs est essentiellement attribuable à l'essor généralisé des activités commerciales et à l'accroissement des activités en Europe.

Produits financiers

Les produits financiers, composés des produits d'intérêts, se sont établis à 25 000 \$ pour le premier trimestre de 2021, contre 166 000 \$ pour le premier trimestre de l'exercice précédent. La diminution des produits financiers reflète surtout une diminution de nos liquidités et la baisse des taux d'intérêt.

Charges financières

Des charges financières de 1 357 000 \$ ont été inscrites pour le trimestre clos le 28 février 2021, contre 1 318 000 \$ pour la période correspondante de 2020. Les charges financières des premiers trimestres de 2021 et de 2020 tiennent compte d'intérêts de 802 000 \$ sur les billets de premier rang convertibles émis en juin 2018.

Les charges financières comprennent également une charge de désactualisation, laquelle s'est chiffrée à 581 000 \$ comparativement à 502 000 \$ pour la période correspondante de 2020.

BAlIA ajusté

Le BAlIA ajusté s'est établi à (1 821 000)\$ pour le premier trimestre de l'exercice 2021, comparativement à (994 000)\$ pour la période correspondante de 2020. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » ci-après.

Perte nette

Compte tenu des variations des revenus et des charges susmentionnées, nous avons inscrit une perte nette de 5 922 000 \$, ou de 0,07 \$ par action, pour le premier trimestre de l'exercice 2021, en comparaison d'une perte nette de 4 544 000 \$, ou de 0,06 \$ par action, pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Situation financière

À la clôture du premier trimestre de l'exercice 2021, la trésorerie, les placements obligataires et les fonds du marché monétaire totalisaient 56 716 000 \$.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2021, la Société a réalisé un appel public à l'épargne visant le placement et l'émission de 16 727 900 unités de la Société pour une contrepartie en trésorerie brute de 46 002 000 \$, compte tenu de l'exercice intégral de l'option de surallocation. Les frais d'émission d'actions se sont élevés à 3 385 000 \$, ce qui donne lieu à un produit net de 42 617 000 \$.

Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un demi bon de souscription d'action ordinaire de la Société (chaque bon de souscription entier étant un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire de la Société au prix d'exercice de 3,18 \$ jusqu'au 19 janvier 2024.

La trésorerie et les placements obligataires et en fonds du marché monétaire dont nous disposons actuellement suffiront à financer les activités de la Société dans un avenir prévisible.

Pour le trimestre clos le 28 février 2021, les activités d'exploitation ont nécessité des sorties de trésorerie de 5 228 000 \$, contre 4 825 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2020, ce qui s'explique surtout par l'alourdissement de la perte en 2021 qui a été partiellement contrebalancé par l'incidence défavorable de moindre envergure des variations des actifs et des passifs d'exploitation.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2021, les variations des actifs et des passifs d'exploitation ont eu une incidence défavorable de 3 332 000 \$ (incidence défavorable de 3 832 000 \$ en 2020) sur les flux de trésorerie. Ces variations tenaient compte de l'incidence défavorable des créiteurs et charges à payer ainsi que des stocks et ont été contrebalancées par une diminution des clients et autres débiteurs ainsi que par un accroissement des provisions.

Mesures financières non conformes aux IFRS

Rapprochement du bénéfice net ou de la perte nette et du bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements ajustés (le « BAIIA ajusté »)

Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS. Le tableau qui suit présente un rapprochement du BAIIA ajusté et de la perte nette. Nous utilisons des mesures financières ajustées pour évaluer notre performance d'exploitation. La réglementation en valeurs mobilières exige que les sociétés informent les lecteurs que le résultat et toute autre mesure ajustée selon des paramètres autres que les IFRS n'ont aucun sens normalisé, et qu'il est donc peu probable qu'ils soient comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de façon isolée. Nous utilisons le BAIIA ajusté pour mesurer notre performance d'exploitation d'une période à l'autre sans tenir compte des variations provoquées par divers ajustements pouvant fausser l'analyse des tendances à l'égard de nos activités et parce que nous croyons que cette mesure procure des renseignements utiles sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous parvenons au BAIIA ajusté en ajoutant, au bénéfice net ou à la perte nette, les produits financiers et les charges financières, les amortissements et l'impôt. Nous excluons aussi, de notre calcul du BAIIA ajusté, l'incidence de certaines transactions non monétaires comptabilisées, telles que la rémunération fondée sur des actions et la dépréciation des stocks (ou les reprises connexes). Nous estimons qu'il est utile d'exclure ces éléments puisqu'ils représentent des charges hors trésorerie, qu'ils échappent au contrôle de la direction à court terme, ou qu'ils n'ont pas d'incidence sur la performance d'exploitation principale. L'exclusion de ces éléments ne signifie pas qu'ils sont nécessairement non récurrents. Les charges de rémunération fondée sur des actions sont une composante de la rémunération des employés et elles peuvent varier considérablement selon le cours des actions de la Société. De plus, d'autres éléments sans incidence sur la performance d'exploitation principale de la Société peuvent varier considérablement d'une période à l'autre. Ainsi, le BAIIA ajusté permet de mieux suivre l'évolution des résultats d'exploitation au fil du temps, aux fins de leur comparaison. Il se pourrait que notre méthode de calcul du BAIIA ajusté soit différente de celle utilisée par d'autres sociétés.

BAIIA ajusté

(en milliers de dollars américains)

	Trimestres clos les	
	28 février 2021	29 février 2020
Perte nette	(5 922)	(4 544)
Ajouter (déduire) :		
Amortissements	2 185	2 030
Charges financières	1 357	1 318
Produits financiers	(25)	(166)
Impôt sur le résultat	6	–
Rémunération fondée sur des actions	578	365
Dépréciation des stocks	–	3
BAIIA ajusté	(1 821)	(994)

Détails sur la conférence téléphonique

Une conférence téléphonique et une webdiffusion auront lieu le 14 avril 2021 à compter de 8 h 30 (HE) pour discuter des résultats. Cette conférence sera animée par Paul Lévesque, président et chef de la direction de Theratechnologies, et d'autres membres de la direction.

Pour accéder à la conférence téléphonique, veuillez composer le 1-844-400-1697 (sans frais) ou le 1-703-736-7400 (international). La conférence téléphonique sera également accessible par webdiffusion, à l'adresse : <https://edge.media-server.com/mmc/p/yiqvgmdq>. L'enregistrement audio de cette conférence sera disponible le jour même à compter de 11 h 30 (HE), et ce, jusqu'au 21 avril 2021, au 1-855-859-2056 (Amérique du Nord) ou au 1-404-537-3406 (international) en saisissant le code d'accès 7982427. L'enregistrement audio sera également disponible jusqu'au 14 avril 2022, à l'adresse : <https://edge.media-server.com/mmc/p/yiqvgmdq>.

À propos de Theratechnologies

Theratechnologies (TSX : TH) (NASDAQ : THTX) est une société biopharmaceutique axée sur le développement et la commercialisation de traitements innovateurs qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits. D'autres renseignements sur Theratechnologies sont disponibles sur le site Web de la Société au www.theratech.com, sur SEDAR au www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov.

Information prospective

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs reposent sur les opinions et les hypothèses de la direction ou sur l'information disponible à la date où ils sont formulés et se reconnaissent à l'emploi de mots tels que « peut », « va », « pourrait », « voudrait », « devrait », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » et « estime » ou la forme négative de ces termes ou des variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent, sans toutefois s'y limiter, des énoncés portant sur le déroulement de nos essais cliniques portant sur le TH1902 et la tésamoréline, l'échéancier de ces essais cliniques, le développement d'un stylo injecteur multidose pour la formulation F8, la croissance de nos revenus et la valeur générée par nos activités commerciales et nos activités de recherche et de développement.

Bien que les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse reposent sur ce que la Société considère comme étant des hypothèses raisonnables à la lumière de l'information disponible actuellement, les investisseurs sont priés de ne pas se fier indûment à cette information puisque les résultats réels pourraient différer des énoncés prospectifs. Voici certaines des hypothèses dont il a été tenu compte dans la préparation des énoncés prospectifs : l'actuelle pandémie de COVID-19 aura une incidence défavorable limitée sur les activités de la Société; les ventes d'*EGRIFTA*^{MD} et de Trogarzo^{MD} aux États-Unis progresseront au fil du temps; les pratiques commerciales de la Société aux États-Unis et dans les pays de l'Union européenne ne seront pas jugées contraires aux lois applicables; l'utilisation à long terme d'*EGRIFTA SV*^{MD} et de Trogarzo^{MD} ne modifiera pas leur profil d'innocuité actuel respectif; *EGRIFTA SV*^{MD} et Trogarzo^{MD} ne feront pas l'objet d'un rappel ou ne seront pas retirés du marché; aucune loi ou ordonnance ni aucun règlement, décret ou jugement ayant une incidence négative sur la commercialisation, la promotion ou la vente d'*EGRIFTA SV*^{MD} et de Trogarzo^{MD} ne sera adopté ou émis par un organisme gouvernemental dans les pays où ces produits sont commercialisés; un approvisionnement continu en *EGRIFTA SV*^{MD} et Trogarzo^{MD} sera disponible; les relations de la Société avec

les fournisseurs tiers d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} seront exemptes de conflits et les tiers fournisseurs auront une capacité de production suffisante pour répondre à la demande d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} en temps voulu; aucun produit biosimilaire à l'*EGRIFTA SV^{MD}* ne sera approuvé par la FDA; la propriété intellectuelle de la Société empêchera les fabricants de commercialiser des versions biosimilaires d'*EGRIFTA SV^{MD}* aux États-Unis; le Trogarzo^{MD} sera remboursé dans les principaux pays d'Europe; la FDA approuvera la formulation F8 et le stylo injecteur multidose; la FDA et les organismes de réglementation européens approuveront une conception commune pour l'essai clinique de phase 3 étudiant la tésamoréline pour le traitement du NASH chez la population générale; la Société mènera à bien l'essai clinique de phase 3 et son essai clinique de phase 1 utilisant le TH1902 dans divers types de cancers; les activités de recherche et de développement de la Société reposant sur les peptides dérivés de sa plateforme en oncologie apporteront des résultats concluants qui permettront le développement de nouveaux médicaments pour le traitement du cancer; les infrastructures européennes de la Société sont appropriées pour la commercialisation du Trogarzo^{MD} en Allemagne et dans les autres pays d'Europe; et le plan d'affaires de la Société ne subira pas de modifications importantes.

Les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs sont assujetties à plusieurs risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Theratechnologies et sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans de tels énoncés prospectifs. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les risques et incertitudes liés aux facteurs suivants : l'incidence défavorable de la pandémie de COVID-19 sur a) les efforts et les initiatives de ventes de la Société, b) la capacité des fournisseurs de la Société à remplir leurs obligations envers cette dernière, c) les activités de recherche et de développement de la Société, d) la santé des employés de la Société et la capacité de cette dernière à compter sur ses ressources et e) le commerce international; la capacité de la Société de réussir à accroître les ventes d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} aux États-Unis et de Trogarzo^{MD} en Europe; la capacité de la Société de répondre à l'offre et à la demande pour ses produits; l'acceptation par le marché d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} aux États-Unis et de Trogarzo^{MD} en Europe; le maintien des ententes de collaboration et des autres ententes importantes de la Société avec ses partenaires commerciaux et ses tiers fournisseurs actuels et sa capacité d'établir et de maintenir d'autres ententes de collaboration; la capacité de la Société de maintenir le remboursement d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} par de tiers payeurs aux États-Unis; l'efficacité et le prix d'autres thérapies ou médicaments concurrents qui sont disponibles sur le marché ou qui peuvent le devenir; la capacité de la Société de protéger et de conserver ses droits de propriété intellectuelle à l'égard d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de la tésamoréline; la réussite de la Société à obtenir le remboursement du Trogarzo^{MD} dans les principaux pays d'Europe, de même que le montant du remboursement, le cas échéant; la capacité de la Société de commercialiser le Trogarzo^{MD} en Allemagne et de lancer le Trogarzo^{MD} dans d'autres pays clés de l'Union européenne; la capacité de la Société d'obtenir l'approbation de FDA pour la formulation F8 et le stylo injecteur multidose; la capacité de la Société de parvenir à un accord avec la FDA pour la conception de l'essai clinique de phase 3 étudiant la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique chez la population générale; la capacité de la Société de mener à bien son essai clinique de phase 3 reposant sur la tésamoréline pour le traitement du NASH chez la population générale et son essai clinique de phase 1 utilisant le TH1902 dans divers types de cancers et les retards qu'il pourrait y avoir dans le délai de réalisation de tels essais; la capacité de la Société de développer sa plateforme en oncologie exclusive et d'en obtenir des résultats positifs; la

capacité de la Société d'acquérir et d'obtenir sous licence des nouveaux produits et/ou des nouveaux composés; la découverte d'une cure pour le VIH; les attentes de la Société concernant sa performance financière, y compris ses revenus, ses charges, ses marges brutes, ses dépenses en immobilisations et l'impôt sur ses résultats; et les estimations de la Société concernant ses besoins en capital.

Les investisseurs actuels et éventuels sont priés de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle datée du 24 février 2021, qui est disponible sur SEDAR au www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov à titre d'annexe de notre rapport sur formulaire 40-F daté du 25 février 2021 dans les documents déposés de Theratechnologies. Le lecteur est prié d'examiner ces risques et incertitudes attentivement et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse et traduisent nos attentes à cette date.

Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans ce communiqué de presse, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

Relations avec les médias :

Denis Boucher

Vice-président, Communications et Affaires corporatives

communications@theratech.com

514-336-7800

Relations avec les investisseurs :

Leah Gibson

Directrice principale, Relations avec les investisseurs

ir@theratech.com

617-356-1009